

Missions :

Le service des Affaires Juridiques et Immobilières intervient dans trois secteurs principaux :

- Assurances et sinistres
- Constitution et gestion du patrimoine communal
- Domaine juridique et contentieux

Activités :

- **Assurances et sinistres :**
 - gestion des contrats d'assurance de la collectivité [responsabilité civile, dommages aux biens (bâtiments communaux), tous risques expositions, bris de machines et protection juridique du Personnel]
 - gestion des sinistres
 - subis par la Collectivité
 - subis par les tiers du fait de la Ville
 - relations avec les services municipaux concernés : voirie, espaces verts, propreté urbaine, stationnement, écoles,
- **Constitution et gestion du patrimoine :**
 - opérations immobilières nécessaires à la réalisation des projets d'aménagement de la collectivité (acquisitions, cessions de terrains ou de bâtiments, établissement de baux divers), conventions de mise à disposition de locaux, contrats d'amodiation, contrats divers
- **Domaine juridique et contentieux :**
 - assistance et conseil juridiques aux autres services, suivi des procédures judiciaires devant les tribunaux, en relation avec nos avocats (défense de la Ville et de ses agents).